



CONFEDERATION
DES SYNDICATS MEDICAUX FRANCAIS



79 rue Tocqueville, 75017 PARIS

Le 24 août 2010

Pourquoi les anesthésistes-réanimateurs doivent voter pour les listes C.S.M.F ?

Où en est-on ?

Une spécialité menacée par la loi Bachelot

Pour les médecins anesthésistes réanimateurs, la loi Bachelot s'est révélée particulièrement liberticide et lourdement pénalisante en particulier avec :

- > le salariat dans les cliniques,
- > l'acharnement sur les dépassements d'honoraires,
- > la limitation autoritaire du secteur 2 en établissement,
- > la division des anesthésistes entre les collèges, car une partie des anesthésistes ne figure pas dans le collège AOC, sans parler des nouveaux installés qui seront, d'office, affectés à l'autre collège !
- > les autorisations d'absences et de congés,
- > le renforcement du système des pénalités avec apparition du « délit statistique » et le déni des droits de la défense,
- > les taxes sur les feuilles de soins papier,
- > la formation continue étatisée et obligatoire (DPC) qui, de plus, pourra tomber entre les mains des directeurs d'établissements,
- > le conventionnement individuel et des établissements avec les ARS,
- > la fin de la liberté d'installation (SROS ambulatoire),

Une spécialité menacée par le retour de la maîtrise comptable

Au lieu d'accompagner l'évolution de la spécialité vers les nouvelles missions qu'elle accomplit tous les jours et qui sont en attente de valorisation,

Alors que le comité de suivi des dépenses de l'Assurance maladie avait estimé que le niveau, limité, de dépassement de l'ONDAM n'appelaient pas la mise en œuvre de la procédure d'alerte, **le gouvernement a décidé une mesure brutale de baisse des tarifs de l'anesthésie de la cataracte de 10 millions d'euros en 2010, ce qui représente 30 millions d'euros en année pleine. Cette mesure brutale entraîne, en moyenne, une baisse de 7% des honoraires qui induit 14% de baisse du bénéfice pour les anesthésistes.**

Les anesthésistes-réanimateurs ont été soutenus dans cette affaire par la CSMF qui a dénoncé cette atteinte comptable intolérable et combat le retour de la maîtrise comptable voulue par le gouvernement.

La CSMF refuse que le tarif des actes médicaux devienne la variable d'ajustement des déficits de l'assurance maladie.

Ce que la CSMF a fait

Contrairement à la FMF, l'UCDF, le Bloc, l'AAL et d'autres, la CSMF a combattu jusqu'à la dernière minute cette loi dangereuse pour tous les médecins. La CSMF a été rejointe dans ce combat par les autres professions de santé également concernées. La CSMF a fait de nombreuses propositions au gouvernement, qui est resté totalement hermétique au bon sens.

Ce que la CSMF propose

Construire une convention bouclier pour protéger les médecins contre la loi Bachelot

- > qui s'oppose au contrat individuel et qui s'applique de façon homogène à tous les médecins
- > qui protège les médecins et s'impose aux ARS, et qui soit respectée par le Parlement et le gouvernement
- > qui supprime l'injustice des pénalités financières, supprime le délit statistique et rétablit les droits élémentaires de la défense
- > qui assure le maintien de la médecine libérale spécialisée
- > qui protège les médecins des incohérences de certains parlementaires
- > qui garantit une formation continue indépendante et gérée par la profession

La CSMF combat le retour de la maîtrise comptable arbitraire et s'oppose aux réductions d'honoraires qui frappent les spécialités.

La CSMF refusera tout accord conventionnel comportant des réductions tarifaires pour équilibrer les déficits de la sécurité sociale, comme elle s'est opposée à la fermeture du secteur 2 dans le passé.

Dans ce cadre, nous exigeons :

- Une revalorisation des spécialités cliniques avec, notamment, une prise en compte du coût de la pratique.
- La mise en place de la dernière étape de la CCAM technique sans acte ni spécialité perdante,
- Le paiement de toutes les gardes et astreintes en clinique ainsi que la revalorisation des missions transversales.

Dr. Jean François REY,
Président de l'U.M.E.S.P.E./CSMF

Dr. Michel LEVY,
Président du SNARF
Secrétaire Général de l'U.M.E.S.P.E./CSMF

Si vous voulez dire STOP au massacre de la médecine spécialisée ne laissez pas passer cette occasion d'exprimer votre ras-le-bol ! Le gouvernement doit en tenir compte ! Trop c'est trop !

VOTEZ UTILE, VOTEZ CSMF !

Toutes les informations sur les élections aux URPS et les prises de positions de la CSMF sur : www.elections.csmf.org